



Lycées en Education prioritaire

Le ministère doit respecter ses engagements

■ En annonçant une réforme de l'Education prioritaire, le ministère avait d'emblée exclu les lycées de tout dispositif, en dehors de ceux relevant de la politique de la ville.

Toutefois, devant la mobilisation des personnels des lycées condamnés à sortir des dispositifs précédents ainsi que les demandes des organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, le ministère s'était engagé à publier une liste de lycées intégrant le dispositif REP.

Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 sur le régime indemnitaire lié aux dispositifs d'Education prioritaire fait d'ailleurs bien référence aux personnels exerçant en lycée.

Or, malgré les demandes réitérées de la CGT Educ'action, la liste promise n'est toujours pas parue et les lycées demeurent, de fait, exclus de l'Education prioritaire.

Pour la CGT Educ'action, l'Education prioritaire ne saurait s'arrêter à la scolarité obligatoire, comme si le passage en seconde mettait fin aux inégalités sociales et territoriales.

Bon nombre de lycées, en particulier les LP, ont un taux de catégories socio-professionnelles défavorisées qui n'a rien à « envier » à certains collèges.

Ecarter les lycées de l'Education prioritaire, c'est :

- Dégrader encore un peu plus les conditions d'études des élèves et de travail des personnels en augmentant les effectifs par classe dans des établissements pourtant toujours difficiles.
- Baisser la rémunération des enseignant-e-s avec la fin progressive de l'indemnité de sujétion spéciale : 2/3 de l'indemnité pour l'année scolaire 2018-2019, 1/3 pour 2019-2020, puis plus rien !
- Mettre fin aux bonifications de barème dès le mouvement 2017.

Devant le mépris du travail effectué dans ces établissements au service des élèves les plus fragiles, le risque est grand que, faute d'annonces du ministère sur le sujet, les personnels utilisent leurs bonifications tant qu'elles existent lors des prochains mouvements pour quitter des établissements qui ont plus que jamais besoin d'une stabilité des équipes.



La CGT Educ'action exige qu'une concertation soit rapidement mise en place par le ministère pour définir des critères clairs et objectifs afin d'établir la liste des lycées devant relever de l'Education prioritaire sans aucune sortie des établissements qui y figuraient auparavant.



Elle appelle l'ensemble des personnels concernés à faire entendre leurs revendications en faisant grève le mardi 26 janvier 2016.



Plus globalement, pour la CGT Educ'action, il est nécessaire de revenir sur la réforme de l'Education prioritaire de 2014.

Cette dernière, faite à budget constant, ne donne pas les moyens nécessaires à la réussite des élèves et nie la nécessité d'une réduction forte des effectifs par classe.

De plus, le ministère a refusé de rendre publics les critères qui ont permis d'établir la carte des REP et REP+, rendant illégitime la sortie d'établissements et écoles de tout dispositif et le refus d'intégration d'autres.

Enfin, les conditions de mise en œuvre de la pondération en REP+, sans cadrage national, induisent souvent pour les enseignant-e-s une augmentation de la charge de travail.

La CGT Educ'action revendique des mesures d'urgence pour l'Education prioritaire :

- Etablir une carte de l'Education prioritaire par l'utilisation de critères objectifs. En conséquence, l'indice social utilisé par le ministère doit être rendu public et débattu pour qu'il tienne compte des spécificités rurales et urbaines.

- Mettre fin à l'autonomie des établissements.

- Transformer les pondérations REP+ en heures de décharges sans contrepartie, afin de reconnaître la difficulté d'y enseigner

- Mettre fin à l'Ecole du socle et permettre l'innovation pédagogique dans le cadre de l'autonomie des équipes.

- Diminuer significativement les effectifs dans les classes : dans le 1^{er} et le 2nd degré, avec 15 élèves / classe maximum.

- Renforcer les équipes de vie scolaire, de santé et de service social, de personnels administratifs et d'agents

- Assurer la concertation des équipes en l'intégrant au temps de service des personnels dans tous les établissements.

- Rétablir une carte scolaire permettant la mixité sociale.

- Remettre en cause les réformes du bac pro en 3 ans et du lycée général et technologique. Mettre fin au développement de l'apprentissage.

- Maintenir des équipes stables avec des personnels titulaires en nombre suffisant. Cela passe par la titularisation immédiate et sans conditions de concours et de nationalité de tous-tes les personnels précaires et une revalorisation salariale pour tous-tes.

- Restaurer une véritable formation initiale par un recrutement niveau licence et deux années de stage, et développer la formation continue de tous les personnels.



Tract Education Prioritaire
26 janvier

Pour rejoindre la CGT Educ'action

Nom :Prénom :

Téléphone :Mél :

Adresse :

Métier :

Lieu d'exercice :

Je renvoie ce coupon à CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex - unsen@ferc.cgt.fr